

Nous vous précisons que le séjour que vous effectuez dans notre établissement est couvert par votre caisse selon un taux défini par le Médecin Conseil de la caisse. Une caution de 300 € est demandée à l'entrée. Elle vous sera restituée à la sortie.

### POUR UNE PRISE EN CHARGE AU TAUX DE 100 % IL VOUS RESTE À RÉGLER :

- Forfait journalier - 20 €/jour
- Forfait patient - 24 € pour l'ensemble du séjour  
*(selon la réglementation en vigueur)*

*Pour plus de précision, veuillez vous adresser au secrétariat. (Conformément à l'Article L 174-4 du code de la Sécurité Sociale, le forfait journalier est également facturé le jour de la sortie quelle que soit l'heure à laquelle vous quittez l'établissement).*

### POUR UNE PRISE EN CHARGE AU TAUX DE 80 % IL RESTE À VOTRE CHARGE :

- Ticket modérateur
- Forfait journalier - 20 €/jour
- Forfait patient - 24 € pour l'ensemble du séjour

Toutefois, si vous adhérez à une Mutuelle qui couvre les frais restants à votre charge, nous vous remercions de bien vouloir nous remettre dès votre entrée votre Carte de Mutuelle en cours de validité. Vous pouvez connaître le montant total de vos frais en vous adressant au secrétariat.

### LISTE DES SUPPLÉMENTS ÉVENTUELS

<b>Chambre individuelle</b>	<b>jusqu'à 90 € / jour*</b>
<b>Télévision</b>	<b>3 € / jour</b>
<b>WIFI</b>	<b>3 € / jour</b>
<b>Téléphone</b>	<b>Frais réels</b>
<b>Tarif Lit Accompagnant</b>	<b>50 € / jour</b>
<b>Repas Accompagnant</b>	<b>12 €</b>

\* Le prix de la chambre particulière pourra être modulé en fonction des conventions signées avec les mutuelles.